

N° 2018-02-05

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 février 2018

**Président** : M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN,

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Sébastien DURAND, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT (sauf délibérations n°2018-02-07 à 12), Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibérations n°2018-02-08 à 12), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON et M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibérations n°2018-02-09 et 10).

**Absents excusés :**

M. Claude JAMATI a donné pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL,  
Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Philippe BAUD,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,  
M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,  
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,  
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à M. Pierre SOUDRY,  
Mme Dorothee BILGER a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,  
M. Arnaud HOURDIN a donné pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS,  
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à M. Philippe BENASSAYA,  
Mme Lydie DUCHON a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,  
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,  
M. Jean-Pierre CONRIE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. François LAMBERT,  
M. Bruno DREVON a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,  
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,  
M. François-Xavier BELLAMY a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,  
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Magali ORDAS,  
M. Hervé FLEURY a donné pouvoir à Mme Martine SCHMIT,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier de LA FAIRE,  
M. Marc TOURELLE,  
M. Jean-Marie CLERMONT,  
Mme Karin LE MENE,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,  
M. Didier BLANCHARD,  
M. Alain NOURISSIER,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Juliette ESPINOS**

Date de convocation : 7 février 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 14 février 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Transfert de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) à Versailles Grand Parc :**

- désignation de représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG) et du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) ;
- convention de délégation de compétence avec le syndicat Hydreaulys.

□ **M. François DE MAZIERES, Président, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5216-5-I-5° et L.5216-7 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.211-7 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) et notamment l'article 59 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) et notamment l'article 76 ;

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

Vu le courrier du Président du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG) du 10 janvier 2018 relatif à la désignation de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Syndicat ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, du SMAERG, du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) et d'Hydreaulys ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2018.

-----

- Les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 ont acté le transfert obligatoire de la compétence relative à la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi, depuis cette date, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc doit prendre en charge, en lieu et place de ses communes membres, cette nouvelle compétence qui comprend, conformément à l'article L.211-7 du Code de l'environnement susvisé :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- Versailles Grand Parc se substituant à ses communes membres pour l'exercice de la compétence GEMAPI, il convient de distinguer les différentes modalités de reprise de cette compétence :

- soit le syndicat exerce déjà la compétence GEMAPI en partie ou en totalité et il est nécessaire de désigner des délégués communautaires en remplacement des précédents délégués des communes,
- soit il ne l'exerce pas mais il exerce des compétences proches (assainissement par exemple) et dans ce cas il est possible, soit de lui transférer la compétence GEMAPI (et donc participer à la gouvernance du syndicat mais aussi à son financement selon des règles établies à la majorité), soit de la lui déléguer, avec une convention (limitée dans le temps et prévoyant un remboursement au réel des dépenses engagées).

Les situations juridiques, politiques, économiques et techniques étant différentes sur chaque territoire, des études de gouvernance ont été diligentées avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie par les deux commissions locales de l'eau du bassin de la Mauldre et du bassin de la Bièvre. C'est en s'appuyant sur leurs travaux que les décisions suivantes vous sont proposées. Il s'agit, dans un premier temps, d'adhérer à 2 syndicats et de conventionner avec un troisième.

○ **Adhésions aux syndicats SMAERG et SIAVB :**

▪ **Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG) :**

Jusqu'au 31 décembre 2017, les communes de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles en étaient membres et disposaient de délégués.

Le SMAERG exerçant en partie la compétence GEMAPI et n'exerçant aucune compétence en dehors de GEMAPI, il convient que Versailles Grand Parc se substitue aux communes membres et désigne 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants.

Les candidats proposés sont les suivants :

	Titulaire	Suppléant	Pour la commune de :
1	M. Claude JAMATI	M. Philippe MICHAUX	BAILLY
2	M. Alain LOPPINET	M. Roland VILLEVAL	BAILLY
3	M. Denis LE BARS	Mme Karin LE MÉNÉ	LE CHESNAY
4	Mme Violaine CHARPENTIER	Mme Roselyne TISSOT	LE CHESNAY
5	M. Philippe BRILLAULT	M. Eric de la FOUCHARDIERE	LE CHESNAY
6	M. Jean-Christophe LAPRÉE	M. Adrien MOLAS	LE CHESNAY
7	M. Stéphane GORCE	Mme Marie HOGUET	LE CHESNAY
8	M. Alain SANSON	M. Bruno GAULTIER	FONTENAY-LE-FLEURY

9	M. Yves TRAUGER	M. Didier CARON	FONTENAY-LE-FLEURY
10	M. Lionel CARASSIC	M. Frédéric LADOUCE	FONTENAY-LE-FLEURY
11	M. Emmanuel TETU	Mme Véronique DARRAS ABILA	FONTENAY-LE-FLEURY
12	M. Marc TOURELLE	Mme Odile GUERIN	NOISY-LE-ROI
13	Mme Géraldine LARDENNOIS	M. Christophe MOLINSKI	NOISY-LE-ROI
14	M. Jérôme DUVERNOY	Mme Catherine DOTARELLI	NOISY-LE-ROI
15	M. Arnaud HOURDIN	M. François Xavier SCHUTZ	RENNEMOULIN
16	M. Xavier MONSAINGEON	M. Michel LEPOOLE	RENNEMOULIN
17	M. Jean-Philippe BARRET	Mme Eva BISTAGNE	ROCQUENCOURT
18	M. Bernard DEBAIN	M. Claude COUTON	SAINT-CYR L'ECOLE
19	Mme Sonia BRAU	Mme Patricia CHENEVIER	SAINT-CYR L'ECOLE
20	M. Jean-Claude CHAMAYOU	M. Jean-Marc DUSSÉAUX	SAINT-CYR L'ECOLE
21	M. Daniel QUINTARD	Mme Rachida DJAOUANI	SAINT-CYR L'ECOLE
22	Mme Martine SCHMIT	M. Bruno THOBOIS	VERSAILLES
23	M. François-Gilles CHATELUS	Mme Magali ORDAS	VERSAILLES
24	M. Erik LINQUIER	M. Kévin MAHE	VERSAILLES
25	M. François LAMBERT	M. Alexandre VON LOWIS	VERSAILLES
26	M. Emmanuel LION	M. Jan BOERSMA	VERSAILLES
27	M. Aymeric ANGLES	M. Xavier GUITTON	VERSAILLES
28	M. Nicolas FOUQUET	M. Patrick BOUY	VERSAILLES
29	M. Marc NIZAN	M. Christian GOHIER	VERSAILLES
30	M. Gwilherm POULLENNEC	Mme Florence de LALANDE	VERSAILLES

▪ **Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) :**

Jusqu'au 31 décembre 2017, les communes de Bièvres, Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay en étaient membres et disposaient de délégués au titre de la compétence GEMAPI.

Le SIAVB exerçant en partie la compétence GEMAPI, il convient que la communauté d'agglomération se substitue aux communes membres et désigne 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants. Par ailleurs, les communes restent adhérentes au SIAVB pour la compétence assainissement (transport des eaux usées).

Les candidats proposés sont les suivants :

	Titulaire	Suppléant	Commune
1	Mme Marianne FERRY	M. Paul PARENT	BIEVRES
2	M. Georges DOUARRE	M. Hubert HACQUARD	BIEVRES
3	M. Jean-Paul BERTHELOT	Mme Lorraine WEISS	BUC
4	M. Georges DUTRUC-ROSSET	M. Jean-Christophe HILAIRE	BUC
5	M. Jean-Louis REALE	Mme Anne-Marie CHESNAIS	JOUY-EN-JOSAS
6	M. Daniel VERMEIRE	Mme Denise THIBAUT	JOUY-EN-JOSAS
7	M. J-Loup ROTTEMBOURG	Mme Isabelle MONMOUSSEAU	LES LOGES EN JOSAS
8	Mme Sylvie PERRAUD	Mme Odile CONROY	LES LOGES EN JOSAS
9	Mme Delphine ANGLARD	Mme Virginie JUSTAL	TOUSSUS-LE-NOBLE
10	M. Alain GUYOT	M. Pascal MARIEL	TOUSSUS-LE-NOBLE
11	M. Bruno DREVON	M. Bruno LARBANEIX	VELIZY-VILLACOUBLAY
12	M. Frédéric HUCHELOUP	M. Mickaël AUSCHER	VELIZY-VILLACOUBLAY

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

○ **Convention de délégation de compétence avec le syndicat Hydreaulys :**

Le syndicat Hydreaulys exerce principalement la compétence assainissement, soit dans sa partie traitement (communes de l'ex-SMAROV avec la station du Carré de Réunion), soit dans sa partie transports des eaux usées (toutes les communes membres d'Hydreaulys), soit pour quatre communes dans sa partie collecte communale (Bailly, Le Chesnay, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole). Il assure également l'entretien de la rivière et du bassin de rétention de Rennemoulin. Toutefois, pour des raisons de gouvernance et de faisabilité technique et financière, il est apparu préférable de procéder d'un commun accord à une convention de délégation de la compétence GEMAPI portant sur la période 2018-2019. Cette convention porte essentiellement sur l'entretien courant de la rivière et les études de maîtrise d'œuvre liées à différents projets d'investissement. La communauté d'agglomération couvre strictement, intégralement et exclusivement, les coûts relatifs à la seule compétence GEMAPI. Le projet de convention est annexé au présent projet de délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite au transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) à l'Agglomération, à la désignation, au sein du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG), des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en qualité de membres titulaires/suppléants;

	Titulaire	Suppléant	Commune
1	M. Claude JAMATI	M. Philippe MICHAUX	BAILLY
2	M. Alain LOPPINET	M. Roland VILLEVAL	BAILLY
3	M. Denis LE BARS	Mme Karin LE MÉNÉ	LE CHESNAY
4	Mme Violaine CHARPENTIER	Mme Roselyne TISSOT	LE CHESNAY
5	M. Philippe BRILLAULT	M. Eric de la FOUCHARDIERE	LE CHESNAY
6	M. Jean-Christophe LAPRÉE	M. Adrien MOLAS	LE CHESNAY
7	M. Stéphane GORCE	Mme Marie HOGUET	LE CHESNAY
8	M. Alain SANSON	M. Bruno GAULTIER	FONTENAY-LE-FLEURY
9	M. Yves TRAUGER	M. Didier CARON	FONTENAY-LE-FLEURY
10	M. Lionel CARASSIC	M. Frédéric LADOUCE	FONTENAY-LE-FLEURY
11	M. Emmanuel TETU	Mme Véronique DARRAS ABILA	FONTENAY-LE-FLEURY
12	M. Marc TOURELLE	Mme Odile GUERIN	NOISY-LE-ROI
13	Mme Géraldine LARDENNOIS	M. Christophe MOLINSKI	NOISY-LE-ROI
14	M. Jérôme DUVERNOY	Mme Catherine DOTARELLI	NOISY-LE-ROI
15	M. Arnaud HOURDIN	M. François Xavier SCHUTZ	RENNEMOULIN
16	M. Xavier MONSAINGEON	M. Michel LEPOOLE	RENNEMOULIN
17	M. Jean-Philippe BARRET	Mme Eva BISTAGNE	ROCQUENCOURT
18	M. Bernard DEBAIN	M. Claude COUTON	SAINT-CYR L'ECOLE
19	Mme Sonia BRAU	Mme Patricia CHENEVIER	SAINT-CYR L'ECOLE
20	M. Jean-Claude CHAMAYOU	M. Jean-Marc DUSSÉAUX	SAINT-CYR L'ECOLE
21	M. Daniel QUINTARD	Mme Rachida DJAOUANI	SAINT-CYR L'ECOLE
22	Mme Martine SCHMIT	M. Bruno THOBOIS	VERSAILLES
23	M. François-Gilles CHATELUS	Mme Magali ORDAS	VERSAILLES
24	M. Erik LINQUIER	M. Kévin MAHE	VERSAILLES
25	M. François LAMBERT	M. Alexandre VON LOWIS	VERSAILLES
26	M. Emmanuel LION	M. Jan BOERSMA	VERSAILLES
27	M. Aymeric ANGLES	M. Xavier GUITTON	VERSAILLES
28	M. Nicolas FOUQUET	M. Patrick BOUY	VERSAILLES
29	M. Marc NIZAN	M. Christian GOHIER	VERSAILLES
30	M. Gwilherm POULLENNEC	Mme Florence de LALANDE	VERSAILLES

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite au transfert de la compétence GEMAPI à l'Agglomération, à la désignation au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB), des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en qualité de membres titulaires/suppléants,

	Titulaire	Suppléant	Commune
1	Mme Marianne FERRY	M. Paul PARENT	BIEVRES
2	M. Georges DOUARRE	M. Hubert HACQUARD	BIEVRES
3	M. Jean-Paul BERTHELOT	Mme Lorraine WEISS	BUC
4	M. Georges DUTRUC-ROSSET	M. Jean-Christophe HILAIRE	BUC
5	M. Jean-Louis REALE	Mme Anne-Marie CHESNAIS	JOUY-EN-JOSAS
6	M. Daniel VERMEIRE	Mme Denise THIBAUT	JOUY-EN-JOSAS
7	M. J-Loup ROTTEMBOURG	Mme Isabelle MONMOUSSEAU	LES LOGES EN JOSAS
8	Mme Sylvie PERRAUD	Mme Odile CONROY	LES LOGES EN JOSAS

9	Mme Delphine ANGLARD	Mme Virginie JUSTAL	TOUSSUS-LE-NOBLE
10	M. Alain GUYOT	M. Pascal MARIEL	TOUSSUS-LE-NOBLE
11	M. Bruno DREVON	M. Bruno LARBANEIX	VELIZY-VILLACOUBLAY
12	M. Frédéric HUCHELOUP	M. Mickaël AUSCHER	VELIZY-VILLACOUBLAY

- 2) d'approuver la convention de délégation de compétence pour la compétence GEMAPI entre le syndicat Hydreaulys et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour la période 2018-2019 ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents utiles liés à la mise en place de cette nouvelle compétence GEMAPI.

-----  
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 47  
Nombre de pouvoirs : 27  
Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
(1 abstention de M. Siméoni).

Pour le Président,  
Par délégation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services

## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20180213-2018-02-05-DE

**Numéro de l'acte :** 2018-02-05

**Date de décision :** mardi 13 février 2018

**Nature de l'acte :** Délibérations

**Objet :** Transfert de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) à Versailles Grand Parc :  
 - désignation de représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG) et du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) ;  
 - convention de délégation de compétence avec le syndicat Hydreaulys.

**Classification :** 5.3 - Designation de representants

**Rédacteur :** Armelle SALVADOR

**AR reçu le :** 20/02/2018

**Numéro AR :** 078-247800584-20180213-2018-02-05-DE

**Document principal :** 2018-02-05 - désignations GEMAPI.pdf

**Pièces jointes :**

ANNEXE 2018-02-05 - GEMAPI - Convention de délégation Hydreaulys.pdf

**Historique :**

20/02/18 12:20	En cours de création	
20/02/18 12:21	En préparation	Armelle SALVADOR
20/02/18 12:33	Reçu	Armelle SALVADOR
20/02/18 12:34	En cours de transmission	
20/02/18 12:35	Transmis en Préfecture	
20/02/18 12:44	Accusé de réception reçu	